

VILLE DE MONTFORT L'AMAURY
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE RGELMENTANT LE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de MONTFORT L'AMAURY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-5 et L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R411-8, R411-25, R417-10,

Vu le Code Pénal, notamment son article R610-5,

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111-1,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux d'élagage sur le parking du Palais par les Services Techniques Municipaux durant la semaine du 29 septembre au 3 octobre 2025,

Considérant qu'il convient de procéder à des restrictions de stationnement sur le parking du Palais aux dates mentionnées ci-dessous,

Vu l'intérêt général,

ARRETE N° 2025-324

ARTICLE 1 : Objet

Le présent arrêté autorise les Services Techniques Municipaux à procéder à des travaux d'élagage sur Parking du Palais durant la semaine du 29 septembre au 3 octobre 2025.

L'intervention se réalisera en deux temps et débutera par la zone de stationnement dite « blanche » puis se poursuivra par la « zone verte. »

ARTICLE 2 : Stationnement

La neutralisation des places de stationnement sera effective sur les deux zones du parking du Palais (zone blanche et zone verte).

La mise en place de la signalisation routière et l'affichage du présent arrêté seront effectués par les services de la Ville.

Les places de stationnement seront libérées au fur et à mesure de l'avancement de l'élagage.

ARTICLE 3 : Sanction

Les véhicules stationnés en infraction aux dispositions du présent arrêté seront considérés comme « gênants » et pourront être mis en fourrière au frais de leur propriétaire conformément à l'article R417-10 du Code de la Route.

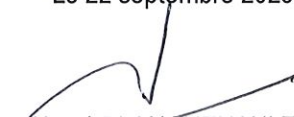
Toute infraction aux dispositions du présent arrêté seront constatées sur Procès-Verbal.

ARTICLE 4: Exécution

L'exécution du présent arrêté est à la charge de :

- Le Maire de Montfort l'Amaury
- La Directrice Générale des Services
- Le Responsable des Services Techniques
- La Police Municipale

MONTFORT L'AMAURY,
Le 22 septembre 2025


Hervé PLANCHENAULT
Maire

Président de la Communauté de Communes
Cœur d'Yvelines

